

# Rapport sur les sessions du CNU 25 pour l'année 2017

Le Bureau de la Section 25

## *Préambule*

Le Bureau de la section 25 du CNU est composé comme suit :

- Président, Philippe BRIET, Université de Toulon
- 1er vice-président, David HERNANDEZ, Université Paris-Diderot
- Assesseur, Caroline GRUSON, Université de Lorraine
- 2ème vice-président, Olivier RUATTA, Université de Limoges
- Assesseur, Isabelle LIOUSSE, Université de Lille 1
- Assesseur, Gioia VAGO, Université de Dijon

## 1 Le suivi de carrière

On rappelle que la section 25 avait adopté la position suivante pour l'année 2016 : *La section 25 du CNU se joint à la CP-CNU pour demander à ce que la "session suivi de carrière" inscrite au calendrier 2016 du CNU soit repoussée, tant que les objectifs de cette session ne sont pas explicités. La 25ème section du CNU s'oppose à ce que soit instauré un examen systématique des dossiers de suivi de carrière des enseignants-chercheurs dont les buts ne seraient pas précis.* Les bureaux des sections 25 et 26 se sont réunis le 12 janvier 2017 pour définir une position commune des sections de Mathématique sur le suivi de carrière. Il est ressorti de cette discussion que l'ensemble des deux sections 25 et 26 (titulaires et suppléants) serait consulté par voie électronique de manière anonyme sous la forme d'un scrutin majoritaire à deux tours sur les propositions suivantes :

- Option 0 : les sections CNU 25 et 26 mettent en place le SDC sans réserve.
- Option 1 : les sections CNU 25 et 26 acceptent d'expérimenter le SDC en 2017 sur la base du texte voté par l'AG de la CPCNU en juin 2016 et dresseront un bilan à l'issue de cette expérimentation.
- Option 2 : les sections CNU 25 et 26 acceptent de mettre en place le SDC pour les collègues explicitement volontaires. Les autres collègues recevront un avis neutre. Les avis transmis aux établissements seront identiques et neutres pour tous les collègues.
- Option 3 : les sections CNU 25 et 26 ne feront pas le SDC tant que ses objectifs ne seront pas précisés et que des garanties suffisantes, sur la non utilisation pour la modulation de service notamment, ne seront pas données.

Le 1er tour a eu lieu du 10 février au 20 février. 175 collègues se sont exprimés sur 191. Les résultats du vote sont :

- Option 0 : 4 voix ; Option 1 : 22 voix ; Option 2 : 18 voix ; Option 3 : 130 voix.

La proposition 3 ayant obtenu 130 voix, soit environ 75% des voix, dès le premier tour, les sections du CNU 25 et 26 n'ont pas mis en place le suivi de carrière en 2017. Cette position sera revue en 2018 en fonction des évolutions futures.

## 2 Les Qualifications

Pour 2017 la procédure de qualification est la même que celle des années antérieures, des modifications importantes se feront en 2018 avec l'introduction de la dématérialisation. Les critères de qualification 2017 utilisés par la section sont identiques à ceux de 2016 (cf. rapport d'activité 2016 <http://cnu25.emath.fr/comptes-rendus/rapport-2016-7.pdf>).

## **2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de conférences**

Il y avait 259 candidats à la qualification aux fonctions de MCF, dont 37 femmes. Nous avons examiné 230 dossiers. 203 candidats ont été qualifiés, 22 candidats ont été déclarés hors section, et 5 n'ont pas été qualifiés.

Il faut noter une baisse significative du nombre de candidats à la qualification MCF par rapport à 2016 : 259 candidats à la qualification MCF en 2017, contre 345 en 2016. Le nombre de candidates était de 58 en 2016, soit 17 % environ de l'effectif total, et de 37 en 2017, soit 15 %.

## **2.2 Qualification aux fonctions de Professeur**

Le nombre de candidats à la qualification aux fonctions de Professeur était de 98, dont 17 femmes. Le nombre de dossiers examinés était de 88. 82 candidats ont été qualifiés, 3 candidats ont été jugés hors section et 3 candidats n'ont pas été qualifiés.

Nous constatons une légère augmentation du nombre de candidats à la qualification Professeur par rapport à 2016 : 98 en 2017, contre 88 en 2016. Le nombre de candidates évoluent dans le même sens : 8 candidates sur 88 candidats soit environ 10%, alors qu'en 2017 ce rapport passe à 17%.

# **3 Les Promotions**

## **3.1 Echelon exceptionnel pour la hors classe du corps des des Maîtres de Conférences**

Le décret du 9 mai 2017 modifie le statut des Maîtres de conférences en procédant à la création d'un échelon terminal - appelé « échelon exceptionnel ». Les règles, ainsi que les critères d'évaluation pour l'accès à cet échelon, sont précisés par exemple dans le Bulletin Officiel **12** du 22 Mars 2018. À titre exceptionnel le décret prévoit que les avancements au titre de l'année 2017 soient prononcés en 2018. La campagne d'attribution de l'échelon exceptionnel au titre de 2017 se fera dans un même temps que celle de 2018, avec rattrapage de salaire pour les collègues qui seront nommés au 1er septembre 2017.

Dans ces conditions la procédure d'attribution des promotions est inchangée par rapport à celle de 2016. Les critères 2017 utilisés par la Section 25 pour l'attribution des promotions restent globalement inchangés par rapport à ceux utilisés en 2016 (cf. rapport d'activité 2016 <http://cnu25.emath.fr/comptes-rendus/rapport-2016-7.pdf>).

Le nombre de promotions possibles est constant par rapport à 2016. Il est à souligner que le nombre passages PRC2/PRC1 possibles reste toujours très faible au regard du nombre de candidats, soit 16 %.

## **3.2 Promotion à la Hors Classe des Maîtres de conférences**

Le nombre de candidats était de 59, dont 10 femmes. 19 candidats ont été proposés à la promotion, dont 3 candidates.

Liste des candidats retenus : BELLINGERI Paolo, BOUBEL Charles, CUNY Christophe, DOGBE Christian, DUTERTRE Nicolas, FOURNIER Herve, FRECON Olivier, GOLENIA Sylvain, GUILLOT Philippe, JAGER Lisette, MAUCOURANT François, MAZZILLI Emmanuel, PANKRASHKIN Konstantin, QUAREZ Ronan, QUATRINI Myriam, RICOTTA Guillaume, TAILLEFER Rachel, TEXIER Benjamin, VERGNIoux Roland.

## **3.3 Promotion à la Première Classe des Professeurs**

Le nombre de candidats était de 76, dont 6 femmes. 12 candidats ont été proposés à la Première Classe des Professeurs, dont 2 candidates.

Liste des candidats retenus : CHAUDOUARD Pierre Henri, DOS SANTOS FERREIRA David, FRICAIN Emmanuel, GAUSSENT Stephane, GAYET Damien, NONNENMACHER Stephane, OANCEA Alexandru, PENE Françoise, PERRIN Nicolas, ROESCH Pascale, ROUSSEAU Erwan, VALLETTE Bruno.

### **3.4 Promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs**

Le nombre de candidats était de 44, dont 6 femmes. 10 candidats ont été proposés à la promotion, dont 3 candidates.

Liste des candidats retenus : BENNEQUIN Daniel, BERGER Laurent, EYSSIDIEUX Philippe, KAMMERER FERMANIAN Clotilde, HUISMAN Johannes, LANCIEN Gilles, MEZARD Ariane, NISTOR Victor, PETERMICHL Stephanie, ZEMOR Gilles.

### **3.5 Promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle des Professeurs**

Le nombre de candidats était de 36, dont 2 femmes. 7 candidats ont été retenus, dont aucune candidate.

Liste des candidats retenus : DESVILLETES Laurent, EL KACIMI ALAOUI Aziz, FIEDLER Rudolf Thomas, PANTCHICHKINE Aleksei, ROUBTSOV Vladimir, SEBBAR Ahmed, ZERIAHI Ahmed.

## **4 Attribution des Congés pour Recherche ou Conversion Thématique**

La procédure de demande de CRCT 2017 reste la même que celle de 2016. La section a considéré de manière prioritaire les retours de maternité. À ce propos, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

*La section CNU 25 demande que l'obtention d'un semestre sabbatique par tou-te-s les collègues revenant de congé maternité, congé d'adoption, congé parental ou congé longue maladie devienne un droit systématique. La section insiste pour que ces semestres s'ajoutent et n'amputent pas le nombre de CRCT dont peuvent bénéficier statutairement tous les enseignants-chercheurs une fois tous les six ans et accordé par le CNU ou les universités.*

Il faut noter que pour l'année 2018 le dépôt de candidature est avancé au 27 septembre 2017, l'examen des demandes d'attribution de CRCT se faisant en même temps que les qualifications 2018 (cf. <http://www.cpcnu.fr/web/section-25/crct>)

Le nombre de candidats était de 51 (dont 3 candidates MCF et 14 candidates PR). La section disposait de 7 semestres CRCT au titre du CNU, soit moins de 10 % de la demande (compte tenu du nombre de semestres demandé par candidat). Il s'agit là encore d'un nombre de possibilités trop faible par rapport à la demande.

Semestres CRCT attribués :

MCF : LEGENDRE Evelyne, JAGER Lisette, FU Lie, ROULEUX Michel.

PR : RAMERO Lorenzo, PITTET Christophe, KITANINE Nikolai.

## **5 Session PEDR**

Le nombre de candidatures à la PEDR a encore augmenté cette année, ce dont l'ensemble de la section se félicite, puisque le nombre de primes est calculé au prorata du nombre total de candidatures :

- 2017 : 102 candidatures Professeur 133 candidatures MCF
- 2016 : 107 candidatures Professeur et 111 candidatures MCF
- 2015 : 86 candidatures Professeur et 88 candidatures MCF.

Rappelons que nous devons attribuer à chaque candidature 4 notes intermédiaires et une note globale, choisies parmi les notes A, B ou C. Les 4 notes intermédiaires correspondent aux activités suivantes dans les 4 dernières années : P-Publications ; E-Encadrement ; D-Diffusion ; R-Responsabilités.

Les périodes d'arrêt de travail (congé maternité, de maladie....) ne sont pas prises en compte dans la période de référence d'évaluation.

La note générale est la seule pour laquelle le Ministère impose les quotas suivants : au plus 20 % de A, et au plus 30 % de B.

La section s'est basée sur les critères qu'elle avait déjà utilisés en 2016 (cf. rapport d'activité 2016 <http://cnu25.emath.fr/comptes-rendus/rapport-2016-7.pdf>). En particulier, nous avons attribué les notes globales suivantes :

47 A : 26 MCF (dont 4 femmes) et 21 PR (dont 2 femmes).

71 B : 41 MCF (dont 8 femmes) et 30 PR (dont 1 femme).

117 C : 66 MCF (dont 9 femmes) et 51 PR (dont 1 femme).

D'autre part il faut aussi rappeler que la section du CNU ne donne qu'une évaluation des dossiers, les primes sont attribuées par les établissements. Un des problèmes pour la section, c'est qu'en général nous n'avons peu (ou pas) de retour de la part des établissements sur les attributions.